

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 54 (1983)

**Heft:** 10: Formation professionnelle : pour un encouragement à la spécialisation et à la polyvalence

**Artikel:** Allocution prononcée lors du vernissage du 2e Salon des jeunes talents

**Autor:** Schaller, Roland

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824595>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Allocution prononcée lors du vernissage du 2<sup>e</sup> Salon des jeunes talents



Après avoir salué les personnes présentes, le Président de l'ADIJ s'exprime en ces termes :

*Un heureux concours de circonstances est à l'origine de la manifestation d'aujourd'hui.*

*Il m'appartient donc en préambule, d'expliquer les raisons de notre présence en ces lieux d'une extraordinaire beauté, qui témoignent d'une richesse architecturale faisant honneur à notre pays.*

*Effectivement, au moment même où la commission de la formation professionnelle de l'ADIJ s'apprêtait, l'an passé, à instaurer pour cette année un concours destiné aux apprentis des régions jurassiennes, quelques-uns de ses membres ont appris que le congrès de l'Union suisse pour l'enseignement professionnel aurait lieu dans notre région et, qu'à cette occasion, le deuxième Salon des jeunes talents se déroulerait à Saint-Ursanne. Aussi, la question s'est posée d'emblée aux membres de la commission de savoir si nous pouvions y apporter notre collaboration et notre enthousiasme, et ainsi bénéficier, en contrepartie, de l'expérience des initiateurs du premier Salon des jeunes talents.*

*Il est vrai que notre participation pouvait présenter l'avantage de susciter chez les apprentis de nos régions un plus grand intérêt pour le concours, cela d'autant plus que, lors de la première manifestation, ils n'avaient présenté aucun travail.*

*Les organisateurs du deuxième Salon des jeunes talents ont fait preuve d'ou-*

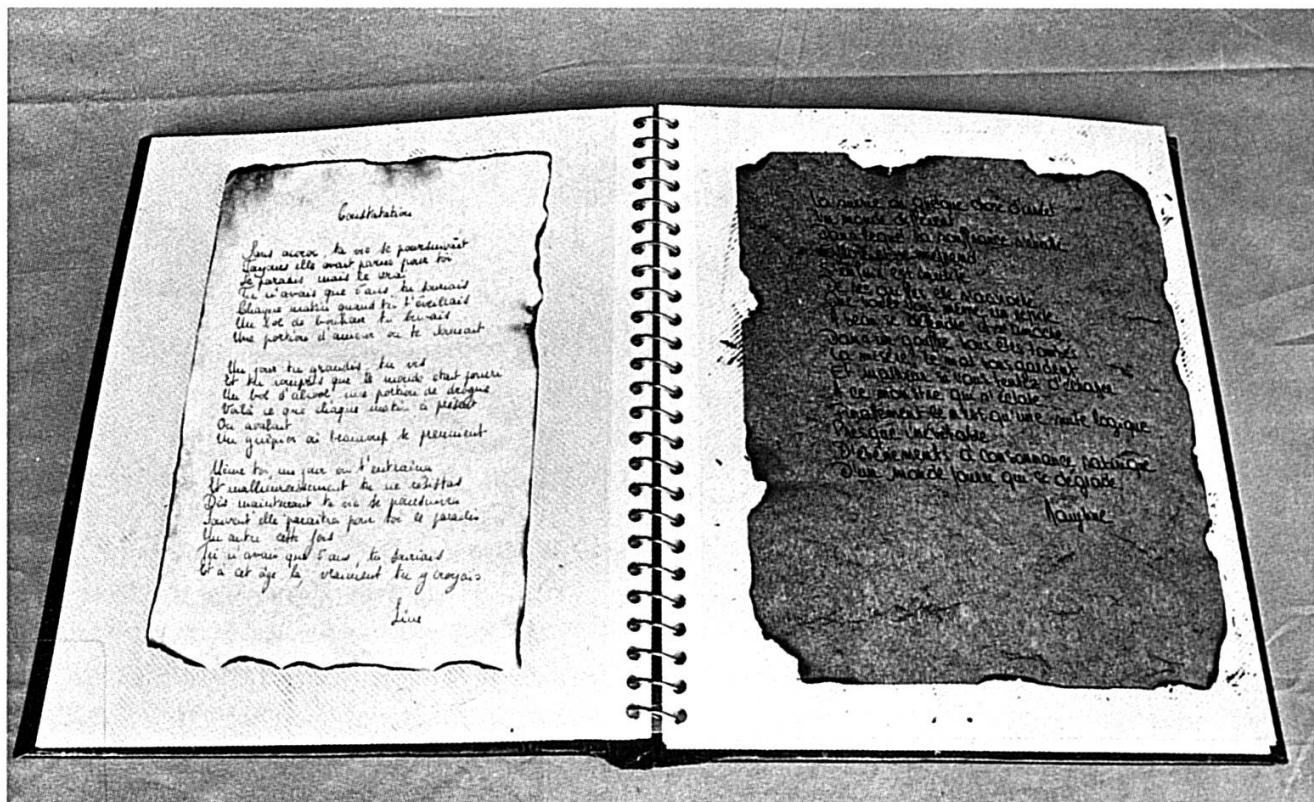
*verture d'esprit à notre égard et se sont sans autre déclarés disposés à examiner nos suggestions. Et c'est dans des délais très brefs que les modalités de notre participation ont été mises sur pied. Nous nous permettons aujourd'hui en ces lieux de remercier très chaleureusement les organisateurs de ce salon de leur bienveillance et du travail fort appréciable qu'ils ont fourni pour la réussite de cette manifestation.*

*Parmi les préoccupations de la commission chargée de la formation professionnelle de l'ADIJ, l'avenir à court, moyen et long termes des apprentis dans notre région représente une part importante de ses réflexions.*

*Dans ce cadre, la commission a estimé opportun d'offrir aux jeunes apprentis de nos régions la possibilité de montrer au grand public ce dont ils sont capables, en particulier dans la présentation de travaux qui ne sont pas nécessairement en rapport direct avec la formation qu'ils suivent.*

*C'est ainsi que la commission de la formation professionnelle a mis sur pied un règlement qui permet, d'une part, d'attribuer des prix pour une somme globale de Fr. 5000.— et, d'autre part, de récompenser d'un montant total de Fr. 10000.— le ou les auteurs d'un ou plusieurs travaux jugés exceptionnels et qui méritent d'être conservés en raison de leur originalité.*

*Il est vrai qu'au travers de ce concours, un des buts recherchés par la commis-*



**Line Chenal et Maryline Rebetez (travaux artistiques : prix d'encouragement).**

sion est de faire prendre conscience aux apprentis que leurs efforts, dans la formation qu'ils acquièrent, ne doivent pas seulement porter sur la spécialisation, mais doivent aussi privilégier les possibilités de parvenir à une polyvalence, de manière à garder intactes leurs capacités de s'adapter.

Si, aujourd'hui, l'idée semble répandue que seuls ceux qui maîtriseront les techniques classiques et seront capables dans la même mesure de saisir le nouveau savoir-faire, auront la possibilité d'assurer leur avenir à coup sûr, il n'en demeure pas moins que cette notion reste souvent au stade du concept, et passe difficilement dans les faits.

Certes, la réalité de l'emploi n'est plus ce qu'elle était il y a quelques années seulement. Dans nos régions où le secteur secondaire est très important, le développement des techniques nouvelles dans l'industrie et les services conduit aujourd'hui, sous les termes de robotisa-

tion, d'automatisation et d'intégration, à des systèmes de production par lesquels la machine réalise les opérations pratiquement sans contact physique du travailleur avec la matière à transformer.

De nos jours, lors du choix d'un métier, il faut donc prendre en compte non seulement la diversité mais aussi l'évolution des professions. Cela suppose une expérience dans la branche, mais également une formation suffisamment polyvalente pour assumer les qualifications requises que nécessitent les mutations technologiques.

Chers apprentis, je crois pouvoir dire que, dans ce que vous exprimez, vous offrez l'image d'une jeunesse pour qui les apparences n'ont aucun intérêt, et qui ne s'embarrasse ni de rhétorique, ni de trop de considérations.

Vous donnez l'impression que les adultes que nous sommes détiennent un savoir sans manifester beaucoup d'in-

- Votre épargne
- Vos crédits
- Vos opérations bancaires

## BANQUE CANTONALE DU JURA

GARANTIE DE L'ETAT MEMBRE DE L'UNION DES BANQUES CANTONALES

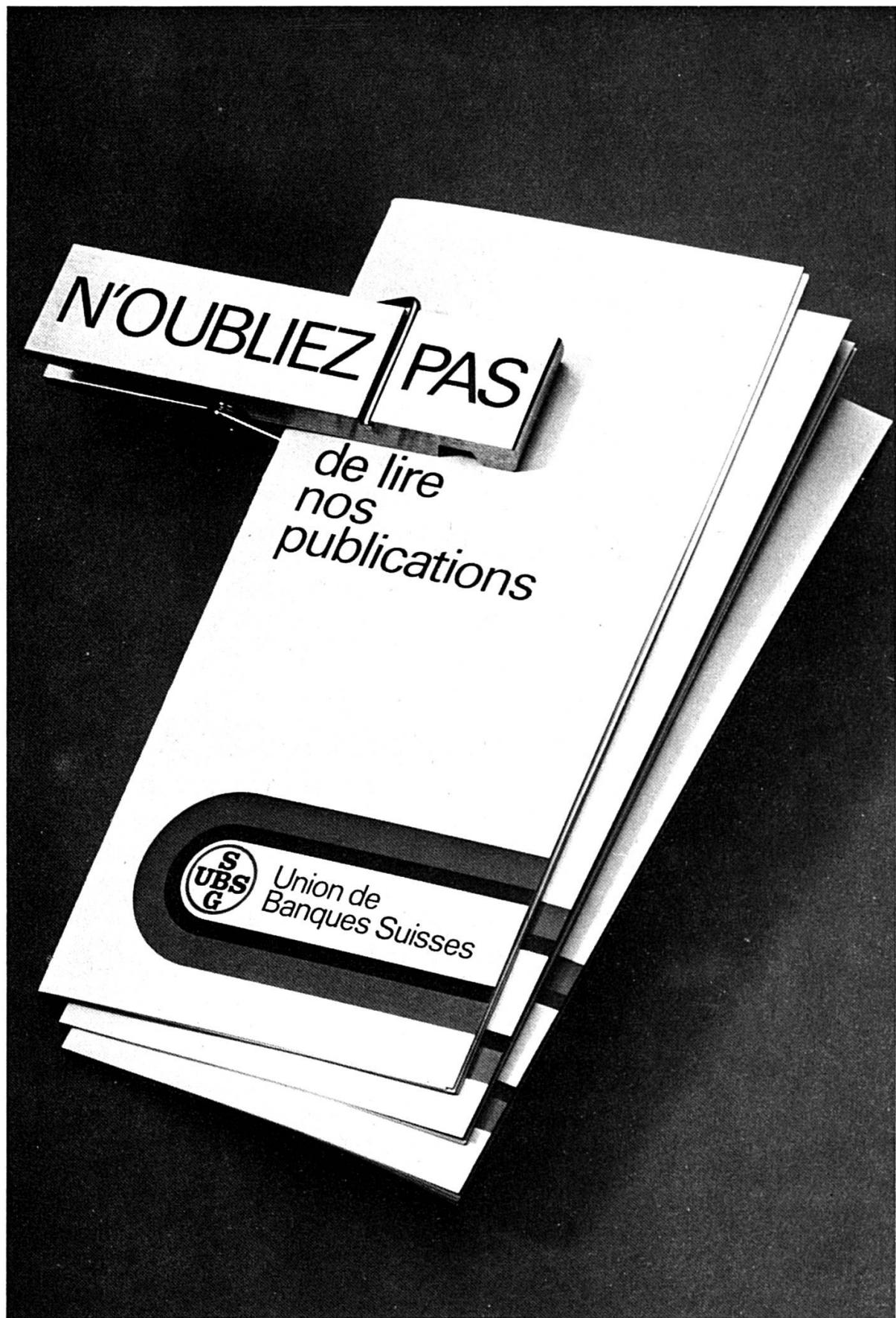
PORRENTRUY SAIGNELEGER BASSECOURT  
DELEMONT LE NOIRMONT COURRENDUN

entièrement  
au service de l'économie  
et de la population  
jurassiennes

**Etes-vous sûr que votre  
argent est placé avec autant  
de conscience professionnelle  
qu'il vous en faut  
pour le gagner?**



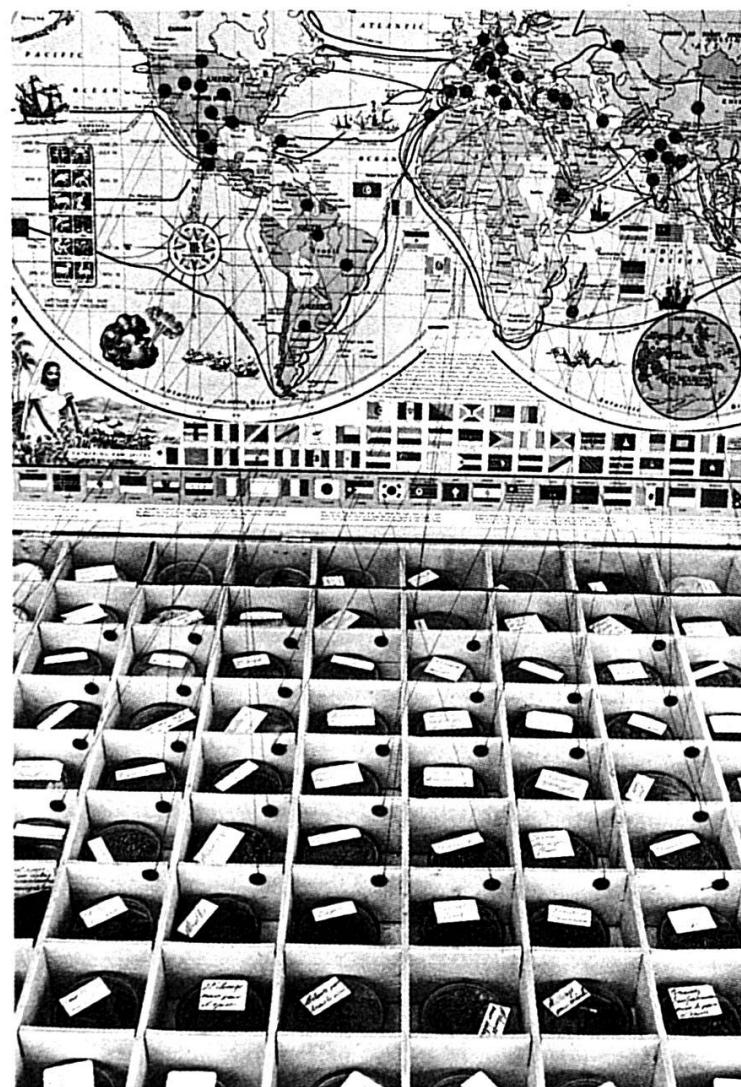
Société de  
Banque Suisse  
Schweizerischer  
Bankverein



Succursale de Porrentruy  
Rue du 23-Juin 8 – Tél. 066 65 12 41

quiétude face à l'évolution de notre société, alors que vous, vous éprouvez des inquiétudes, regrettant de ne pas disposer encore de suffisamment de savoir. Vous lancez des questions parfois brutales et vous partagez des idées que vous ne parvenez pas toujours à argumenter, parce que vous avez de la peine à reclasser les sujets dans des ensembles plus vastes.

Toutefois, au travers de vos œuvres et de ce que vous êtes, ce qu'il y a lieu de souligner, c'est que vous démontrez une ouverture d'esprit dont toute sclérose semble pratiquement exclue, ce qui té-



**Kurt Morgenthaler (travaux pratiques et d'artisanat : 3<sup>e</sup> prix).**

moigne d'une richesse porteuse d'espoirs.

Aussi, je vous souhaite bon vent, bonne route, et surtout conservez votre enthousiasme intact.

Roland SCHALLER

**Joël Gerber (travaux pratiques et d'artisanat : 2<sup>e</sup> prix).**